

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 5-4 SUR LA PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC – ANNEE 2014 -

BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2014

1. Contrôle des installations d'assainissement à créer ou à réhabiliter afin de garantir à l'usager la réalisation d'une installation règlementaire respectueuse pour l'environnement

Les dossiers reçus au SPANC au cours de l'année 2014 se répartissent de la façon suivante :

Type de demande à l'origine du dépôt de dossier au SPANC en 2014				
	Permis de construire relatif à une construction neuve	Permis de construire relatif à une construction existante	Demande de réhabilitation (dossier déposé hors demande d'urbanisme)	Total
Simiane	5	4	3	12
Total	195	109	125	429

429 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle de conception par le SPANC sur l'année 2014

Evolution interannuelle du nombre de dossiers traités par le SPANC

	Type de demande à l'origine du dépôt de dossier au SPANC										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Permis de construire relatif à une construction neuve	380	460	429	511	285	207	265	279	335	216	195
Permis de construire relatif à une construction existante	68	213	270	236	120	81	134	107	166	146	109
Demande de réhabilitation	18	42	24	77	502	490	54	71	95	106	125
Total	466	943	845	824	910	778	453	461	596	468	429

L'année 2014 se caractérise par une baisse importante du nombre de dossiers déposés au SPANC dans le cadre de permis de construire relatifs à l'extension d'une construction existante, mais également par un nombre croissant de demandes de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

Vérification de l'exécution des dispositifs d'assainissement

320 visites de vérification de l'exécution du dispositif d'assainissement ont été réalisées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en 2014.

2. Contrôle des installations existantes afin de suivre le bon fonctionnement des installations pour protéger les milieux naturels et la salubrité publique

Contrôles réalisés par le SPANC en 2014 :

	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic préalable à une vente	Diagnostic relatif à une demande d'urbanisme	Total
Simiane Collongue	1	13	1	15
Total	822	511	34	1367

Nota : Simiane fait partie des Communes pour lesquelles le SPANC est intervenu dans le cadre du contrôle périodique 2010-2019. Les données relatives au diagnostic de bon fonctionnement intègrent les interventions réalisées par le SPANC en 2014 dans le cadre des plaintes.

3 caractérisation technique et indicateurs de performance

3.1 Caractérisation technique du service

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement prévoient des données et des indicateurs de performances spécifiques aux SPANC.

3.1.1 Nombre d'habitants desservis par le SPANC

53 315 habitants de la communauté du Pays d'Aix en zone d'assainissement non collectif seraient desservis par le SPANC.

De plus, 60 760 habitants tous zonages confondus (non collectif/collectif futur/collectif) sont des usagers du SPANC.

3.1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Eléments obligatoires :

Elément d'évaluation	Indice	Observations
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	0 / 20	Avec les PLU, certaines communes ont relancé des études de zonage en cours de finalisation
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20 / 20	Délibération 2013_A233 du 14 décembre 2012
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif	30 / 30	Depuis 2004
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	30 / 30	Depuis 2005

TOTAL INDICE : 80 / 100

Eléments facultatifs :

Elément d'évaluation	Indice	Observations
Existence d'un service d'entretien	0 / 10	Compétences facultatives non exercées par le SPANC de la CPA
Existence d'un service de réalisation et de réhabilitation	0 / 10	
Existence d'un service de traitement des matières de vidange	0 / 10	

TOTAL INDICE : 0 / 40

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif s'établit à un total général de 80 / 140.

3.2 Indicateur de performance environnementale

Le taux de conformité des installations contrôlées par le SPANC est de 91,7 %.

4 Bilan financier

Le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial avec un Budget Annexe équilibré par les redevances payées par les usagers.

En 2014, quatre redevances sont applicables auprès des usagers. Leurs montants, votés lors du conseil de communauté du 19 décembre 2013, sont les suivants pour les installations inférieures à 20 équivalents-habitants :

Redevance pour les installations neuves	410 € dont : 40 % pour le contrôle de conception et 60% pour le contrôle de réalisation.
Redevance pour les installations réhabilitées	320 € dont : 40 % pour le contrôle de conception et 60 % pour le contrôle de réalisation. plus 80 € pour une visite supplémentaire et 100 € pour une contre visite
Redevance pour le diagnostic périodique de bon fonctionnement	110 € plus 100 € pour une contre visite
Redevance pour le diagnostic périodique à la demande (en cas de vente)	160 € plus 100 € pour une contre visite
Sanction financière pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	165 €
Sanction financière pour non réalisation des travaux prescrits dans un délai de 4 ans	220 €

En 2014, les premières sanctions financières pour refus de visite ont été appliquées.

Le compte administratif 2014 fait apparaître sur la ligne « 7062 redevances » une somme de 366 770 €.

La prime d'épuration de l'Agence de l'Eau pour 23 110 € ainsi que les remboursements par l'Agence de l'Eau du programme de réhabilitation pour 195 000 € et de la subvention d'animation pour 16 250 € sont également inscrits en recette.

Ainsi, sur l'exercice 2014 le résultat ressort à + 474,48 € auquel il faut rajouter le bénéfice de 2013 de 57 748,42 € pour constater un résultat net de + 58 222,90 €.